



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE¹

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/08/19

Dossier complet le :

01/08/19

N° d'enregistrement :

2019-4222

1. Intitulé du projet

Construction d'un nouveau site de production pour de produits diététiques

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

L'ABCM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Maurice LELAURE

RCS / SIRET

5 0 0 6 7 5 4 4 2 0 0 0 1 5

Forme juridique

Société en nom collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Surface de plancher du projet : 10 138 m ² Le projet sera soumis à déclaration ICPE sous les rubriques : 2220, 2221, 2230, 1510 Un dossier Loi sur l'Eau a été déposé à l'échelle de la ZAC de Brais en 2008, incluant le terrain de la parcelle.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'implante sur un terrain nu à ce jour sur la ZAC de Brais à Saint Nazaire.

Il a pour but la construction d'un nouvel outil de production pour la fabrication de produits diététiques. Les produits fabriqués sont des barres chocolatées, des crèmes en pot appertisés et une ligne permettra de réaliser un mélange de poudres.

Le terrain a une superficie totale de 33 500 m² et sera découpé comme suit :

- Bâtiment : 10 400 m² avec notamment :

- Production : 2 950 m²

- Stockage de matières premières et de produits finis : 3 150 m²

- Voiries imperméables : 6 700 m²

- Voiries perméables : 1 600 m²

- Espaces verts : 14 800 m²

Le terrain sera imperméabilisé à hauteur de 51%.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de son développement, l'ABCM souhaite déménager son site existant afin de s'agrandir. Ainsi, l'objectif de ce projet est la construction d'un nouvel outil de production adapté à la demande de la société, tant en termes de nouveaux produits fabriqués qu'en termes de quantité produite.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une période de 12 à 14 mois.

Trois accès seront créés pour l'accès à la parcelle. Ces accès seront réutilisés pour l'exploitation du site.

Le projet s'étend sur plusieurs lots de la ZAC de Brais. Ainsi, certaines haies se situent aujourd'hui au centre du terrain. Un maximum de haies sera sauvegardé, notamment celles se trouvant à la périphérie du site. Seules les haies empêchant le fonctionnement de l'installation seront retirées. Pour impacter un minimum la faune et la flore présentes, ces haies seront replantées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site produira des produits diététiques. Il disposera des lignes de production suivantes :

- Produits à base de poudre
- Barres chocolatées
- Crèmes en pot
- Plats cuisinés

Le bâtiment sera composé d'une cellule pour stocker les matières premières, et d'une cellule pour stocker les produits finis ; ainsi que de bureaux et de locaux administratifs.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de permis de construire sera déposé au titre de ce projet.

Le projet ne relève pas du régime de l'autorisation au titre des ICPE ou des IOTA.

L'aménagement de la ZAC de Brais a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et une étude d'impact a été rédigée en novembre 2007.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher	10 138 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Fondeline
ZAC du Parc de Brais
44600 Saint Nazaire

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 17' 43" 44O Lat. 47° 17' 13" 95N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche se situe à plus de 1,5 km.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet s'implante sur la commune de Saint Nazaire. Le terrain se situe à environ 5 km du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet se situe à la limite sud du Parc Naturel Régional de la Brière, référencée FR8000009. Ce parc a une superficie de 55 880 hectares.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone humide la plus proche répertoriée par la DREAL se situe à plus de 300 mètres. Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de Brais, une étude d'impacts a été réalisée comprenant un inventaire des zones humides. Aucune zone humide n'a été inventoriée sur le terrain du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Saint Nazaire est couverte par le PPRL de la Presqu'île Guérandaise - Saint Nazaire. Le site est en dehors du périmètre du plan de zonage de ce PPRL. Ce PPRL a été approuvé le 13/07/2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le terrain se situe à environ à 1,5 km des sites Natura 2000 Directive Habitats "Grande Brière et marais de Donges" (id. FR5200623) et Directive Oiseaux "Grande Brière, marais de Donges et du Brivet" (id. FR5212008). Il est également à environ 5 km du Site Natura Directive Habitats "Estuaire de la Loire Nord" (id. FR5202011) et Directive Oiseaux "Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf" (id. FR5212014).
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le futur site sera raccordé au réseau public d'AEP de la commune. Au sein du site, l'eau sera utilisée pour : - les usages sanitaires et entretien ponctuel du bâtiment avec une estimation de 1,5 m3/j d'eau consommée - dans la partie production avec le lavage, il est estimé une consommation d'eau de l'ordre de 17 m3/j.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet s'implante sur un terrain nu, il va donc engendrer une imperméabilisation du sol, à hauteur de 51%. L'espace naturel va être réduit. Néanmoins, le terrain ne présente aucun fort intérêt écologique. De plus dans le cadre l'aménagement de la ZAC de Brais, des mesures compensatoires ont été mises en place. Ces mesures ont eu pour objectif de préserver un maximum les espaces présentant un fort intérêt écologique et de développer certaines zones présentant un potentiel. A titre d'exemple, il a été créé des espaces boisés, une ceinture végétale ; et les mares et zones humides ont été conservées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'aura pas d'impact sur le site Natura 2000 se trouvant à proximité. En effet à l'état actuel, le terrain n'est pas boisé et présente un faible intérêt écologique. Lors de l'aménagement de la ZAC de Brais, des espaces boisés et des espaces comportant des mares et zones humides ont été conservés, et également créés à faible distance du site Natura 2000 afin que l'implantation des entreprises sur la ZAC n'impacte pas ce site Natura 2000. L'évaluation des incidences Natura 2000 est transmis en Annexe.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	L'exploitation du site impliquera un trafic routier. Le site dispose d'un parking de 40 places et de 4 quais de chargement / déchargement. Le trafic sera de l'ordre de 30 à 40 VL par jour et de 5 à 10 PL par jour. Au vu du trafic déjà présent sur la ZAC de Brais et au niveau de la RD 213, l'impact du trafic lié à l'exploitation du site sera faible voire négligeable.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le site sera à l'origine de nuisances sonores, notamment dues au trafic des véhicules et aux installations techniques. L'environnement du site ne présente pas de zones sensibles : le terrain est situé dans une ZAC et à proximité de la RD213 (route comprenant 2 x 2 voies). Ainsi l'impact sonore généré par l'activité sera faible, l'émergence sonore sera faible.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets proviennent des gaz d'échappement des véhicules (PL et VL). Les locaux seront ventilés. Les nuisances atmosphériques sont négligeables par rapport aux nuisances générées par la ZAC de Brais.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront temporisées sur la parcelle afin de respecter le règlement de zone. Elles seront prétraitées par un séparateur hydrocarbures, puis rejetées dans le réseau public. De plus, il sera mis en place un bassin de rétention pour confiner les eaux polluées sur site (eaux d'extinction incendie, pollution accidentelle).
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Des eaux provenant du process seront rejetées dans le réseau public. Selon l'expérience du demandeur, il ne sera pas nécessaire de réaliser un prétraitement à la parcelle. Néanmoins afin de s'assurer de la qualité du rejet, des mesures seront réalisées durant l'exploitation. De plus, un espace est prévu pour ajouter un système de prétraitement si nécessaire, afin de respecter les seuils imposés par la réglementation.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La typologie des déchets produits est la suivante : cartons, plastiques, DIB y compris matières alimentaires. Dans le cas où une grande quantité de matières alimentaires sera produite par le site, il est envisagé de valoriser ces matières par nutrition animale. Le tri sera réalisé sur le site. La collecte des déchets sera réalisée par un prestataire, environ 1 fois par semaine.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site est situé en zone Uf, zones d'activités réservées aux constructions à usage industriel, artisanal, commercial et de services, aux équipements d'infrastructure existants ou en cours de réalisation. Le terrain est aujourd'hui vierge mais le projet est conforme à l'usage mentionné dans le PLU communal.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Eaux usées : les eaux sanitaires et industrielles sont rejetées dans le réseau public. Des mesures de la qualité de l'eau seront réalisées durant l'exploitation afin de s'assurer de la qualité de l'eau.
- Eaux pluviales : temporisation et pré-traitement à la parcelle avant rejet dans le réseau public
- Eaux polluées : confinement sur le site par un bassin de rétention des eaux d'extinction incendie et des pollutions accidentelles
- Bruit : le bruit sera généré par le trafic PL, les émergences imposées seront respectées
- Déchets : les déchets seront triés sur le site, il sera fait appel à un prestataire pour la collecte
- Espaces naturels : le terrain présente un faible intérêt écologique, des mesures compensatoires ont été mises en œuvre dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de Brais, incluant le terrain du projet

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments techniques et organisationnels, et du contexte local, il nous semble que le projet ne nécessite pas une évaluation environnementale. En effet des mesures compensatoires sont prévues à l'échelle du projet, et d'autres ont déjà été prises dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de Brais. En effet, une étude d'impacts a été réalisée à l'échelle de la ZAC de Brais, incluant le terrain de notre projet.

De plus, le projet sera concerné par le régime de la déclaration au titre de la réglementation des ICPE. A cet effet, le projet sera conforme aux prescriptions applicables.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

L'évaluation des incidences Natura 2000 est transmis en Annexe.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint Nazaire

le,

31-07-2019.

Signature

